

## Représentation de l'Institut du droit d'expression française (IDEF)

### **Message à l'intention des correspondants nationaux de l'ACCPUF**

Le 19 novembre 2010 vous avez bien voulu prêter attention à l'appel que je vous ai adressé au nom de l'IDEF aux fins de favoriser l'adhésion de juristes de chacun de vos pays à son action.

Pour prolonger ce message, je me permets de vous rappeler que l'Institut s'efforce de développer une action concrète en mettant gratuitement sur son site internet [www.institut-idef.org](http://www.institut-idef.org) une documentation de droit des affaires axée sur des jurisprudences de divers pays, tant de tradition civiliste que de tradition *common law*. Elle y est présentée sous la rubrique « Code annoté IDEF de l'OHADA », sigle désignant la législation de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique applicable dans seize pays d'Afrique subsaharienne, qui doivent être rejoints sous peu par la République Démocratique du Congo.

Cette documentation recense aujourd'hui environ 8000 décisions dont 2500 proviennent des juridictions africaines des pays adhérents à l'OHADA et le surplus de décisions européennes et américaines. Par là, son apport dépasse le cadre de la législation OHADA et constitue, sur l'essentiel des règles gouvernant la vie des affaires, une information jurisprudentielle qui, à notre connaissance, n'a pas d'équivalent. Aussi vous serais-je obligé de bien vouloir user de votre influence pour informer, dans vos pays respectifs, les professionnels du droit ainsi que les étudiants de l'existence de cette ressource documentaire régulièrement tenue à jour.

Je vous précise aussi que notre site est à la disposition de tout juriste qui souhaite faire connaître son point de vue sur un sujet donné et participer ainsi aux débats que provoque l'application du droit.

Vous remerciant par avance des efforts que vous accepterez de déployer en faveur de l'activité de l'IDEF, je vous prie de croire à notre engagement en faveur de la cause de la culture juridique civiliste.

Barthélemy Mercadal  
Vice-président et secrétaire général de l'IDEF